

Développement durable

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Commissariat général au développement durable

Circulaire du 17 décembre 2008 relative à divers indices et index : ingénierie, produits de marquage routier, transport routier, végétaux et graines, frais divers, bâtiment, travaux publics

NOR : DEVK0900669C

Circulaire abrogée par la présente circulaire : néant.

Circulaires complétées par la présente circulaire : circulaire n° 74-101 de 18 juin 1974, circulaire n° 99-09 du 4 février 1999.

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire à Monsieur le préfet, secrétaire général du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ; Monsieur le vice-président du conseil général de l'écologie et du développement durable ; Messieurs les coordonnateurs des missions d'inspection générale territoriale ; Monsieur le chef de la mission interministérielle d'inspection du logement social ; Monsieur le coordonnateur de la mission d'inspection spécialisée des ouvrages d'art ; Mesdames et Messieurs les directeurs généraux et les directeurs d'administration centrale ; Monsieur le président de la mission de contrôle des sociétés concessionnaires d'autoroutes ; Monsieur le chef de l'inspection du travail des transports ; Mesdames et Messieurs les préfets de région (directions régionales de l'équipement, directions interdépartementales des routes, centres d'études techniques de l'équipement, centres interrégionaux de formation professionnelle, laboratoires est et ouest parisiens, services de la navigation, services maritimes et de navigation, services spéciaux des bases aériennes) ; Mesdames et Messieurs les préfets de départements (directions départementales de l'équipement et de l'agriculture, directions de l'équipement de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon ; direction de l'urbanisme, du logement et de l'équipement de Paris, services maritimes) ; Messieurs les directeurs des ports autonomes ; Monsieur le directeur de l'Ecole nationale des ponts et chaussées ; Monsieur le directeur de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat ; Madame et Monsieur les directeurs des écoles nationales des techniciens de l'équipement, établissements d'Aix-en-Provence et de Valenciennes ; Monsieur le président du Conseil national des transports ; Monsieur le directeur du centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques ; Monsieur le directeur du service d'études et d'aménagement touristique de la montagne ; Monsieur le directeur du centre d'études des tunnels ; Monsieur le directeur du Centre national des ponts de secours ; Monsieur le directeur du service d'études sur les transports, les routes et leurs aménagements ; Monsieur le directeur du service technique des remontées mécaniques et des transports guidés ; Monsieur le directeur du centre d'études techniques maritimes et fluviales ; Monsieur le directeur du laboratoire central des ponts et chaussées ; Monsieur le directeur du service technique de l'aviation civile ; Monsieur le secrétaire général du secrétariat général au tunnel sous la Manche.

Je vous notifie ci-joint les valeurs :

- de l'index Ingénierie créé par le communiqué publié au *Journal officiel* du 1^{er} mars 1974 ;
- de l'index Produits de marquage routier (PMR) ;
- de l'indice Transport routier (TR) ;
- de l'indice Frais divers (FD) ;
- des index Espaces verts (EV) ;
- des indices Fournitures de végétaux (FV) et Fournitures de graines (FV) ;
- des index Bâtiment nationaux BT et des index Travaux publics nationaux TP du mois de septembre 2008.

Les valeurs mensuelles de ces index sont applicables à la date de publication du BT01 au *Journal officiel* de la République française.

*La chef de service de l'économie,
de l'évaluation et de l'intégration
du développement durable,*

F. MAUREL

INDEX BÂTIMENT (1)

Valeur des index bâtiments nationaux
pour le mois de septembre 2008

(Base 100 : janvier 1974)

DÉFINITION	CODE	VALEUR
Tous corps d'état.....	BT 01	811,7
Terrassements.....	BT 02	770,6
Maçonnerie, blocs et briques.....	BT 03	788,0
Ossature, ouvrages en béton armé.....	BT 06	756,8
Ossature et charpentes métalliques.....	BT 07	739,1
Plâtrerie (cloisons et enduits).....	BT 08	775,2
Carrelage et revêtement céramique.....	BT 09	697,7
Revêtements en :		
Plastique.....	BT 10	981,5
Textiles (fibres artificielles ou synthétiques) (2).....	BT 11	826,5
Moquette (fibres naturelles) (2).....	BT 12	672,8
Plaques de pierre naturelle sciée et produits assimilés.....	BT 14	768,7
Charpente bois en :		
Résineux (7).....	BT 16a	108,9
Chêne (7).....	BT 17a	110,8
Menuiserie bois et sa quincaillerie intérieure, y compris cloisons et parquets (7).....	BT 18a	107,8
Menuiserie bois et sa quincaillerie extérieure et escaliers bois tropicaux (7).....	BT 19a	107,8
Menuiserie bois et sa quincaillerie extérieure et escaliers chêne (7).....	BT 20a	107,7
Fermetures de baies en :		
Plastique (3).....	BT 26	602,0
Aluminium.....	BT 27	687,2
Métal ferreux.....	BT 28	779,5
Couverture et accessoires en :		
Ardoises de schiste.....	BT 30	810,5
Tuiles en terre cuite.....	BT 32	656,0
Tuiles en béton.....	BT 33	731,0
Zinc et métal (sauf cuivre) (4).....	BT 34	662,3
Bardeaux d'asphalte.....	BT 35	642,8
Plomberie sanitaire (y compris appareils).....	BT 38	1 064,7
Chauffage central (à l'exclusion de chauffage électrique).....	BT 40	917,9
Ventilation et conditionnement d'air.....	BT 41	672,9
Menuiserie en :		
Acier et serrurerie.....	BT 42	710,2
Alliage d'aluminium.....	BT 43	664,4
Vitrierie, miroiterie (5).....	BT 45	882,8
Peinture, tenture.....	BT 46	807,6
Electricité.....	BT 47	1 001,3
Ascenseurs.....	BT 48	920,7
Couverture et bardage en tôles d'acier, revêtement, étanchéité.....	BT 49	158,7

DÉFINITION	CODE	VALEUR
Rénovation, entretien tous corps d'état.....	BT 50	168,2
Menuiseries PVC.....	BT 51	146,9
Imperméabilité de façades.....	BT 52	141,2
Étanchéité asphalte multicouche.....	BT 53	150,6

Valeur de l'indice salaire national (base 100 : octobre 1979) du mois d'août 2008 (442,7), utilisée pour le calcul des index BT du mois de septembre 2008.

- (1) Utilisation des index bâtiment (voir circulaire n° 78-118 du 5 septembre 1978).
(2) Note concernant les index BT 11 et BT 12 (voir circulaire n° 77-161 du 14 novembre 1977).
(3) L'index BT 26 est également applicable aux fenêtres en plastique.
(4) Compte tenu de sa structure, l'index BT 34 doit être utilisé exclusivement pour les révisions de travaux de couverture en zinc. L'index BT 52 sera utilisé pour la révision des marchés relatifs à l'imperméabilité de façades. L'index BT 53 résulte de la fusion des index BT 36 et BT 37 (cf. circulaire n° 98-54 du 20 mai 1998).
(5) L'index BT 44 (vitrerie) est fusionné avec l'index BT 45 (miroiterie) ; il en résulte un index unique appelé BT 45 vitrerie-miroiterie publié à partir des index BT de février 2003 (cf. circulaire n° 2003-37 du 27 mai 2003).
(6) L'index BT 03 (maçonnerie et canalisation en béton) est fusionné avec l'index BT 04 (maçonnerie et canalisation en briques) ; il en résulte un index unique appelé BT 03 maçonnerie, blocs et briques publié à partir des index BT de juillet 2003 (cf. circulaire n° 2003-67 du 27 octobre 2003).
L'index BT 04 est supprimé.
(7) Les index BT16a, BT17a, BT18a, BT19a et BT20a remplacent les index BT13, BT15, BT16, BT17, BT18, BT19, BT20, BT21, BT22, BT23, BT24 et BT25, la circulaire est disponible sur le site [http://www.developpement-durable.gouv.fr/rubrique Ressources, territoires et habitats/Construction/index-indices BTP pour toutes informations : Cellule-indexbtp.Daei.SG@developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr/rubrique_Ressources_territoires_et_habitats/Construction/index-indices_BTP_pour_toutes_informations:_Cellule-indexbtp.Daei.SG@developpement-durable.gouv.fr).

LES INDEX DU BÂTIMENT

ÉVOLUTION DE L'INDEX BT 01

Evolution mensuelle :

Septembre 2008	811,7
Août 2008	815,0

Variation

- 0,40 %

Evolution annuelle :

Septembre 2008	811,7
Septembre 2007	761,2

Variation

+ 6,63 %

ÉVOLUTION DE L'INDICE SALAIRE UTILISÉ

Evolution mensuelle :

Septembre 2008	442,7	(valeur août 2008)
Août 2008	442,7	(valeur juillet 2008)

Variation

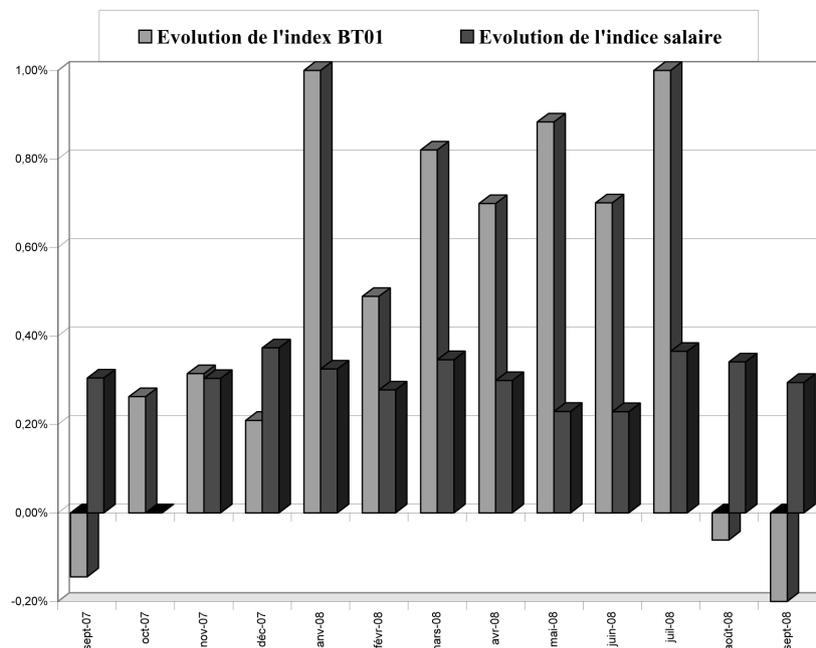
+ 0,00 %

Evolution annuelle :

Septembre 2008	442,7	(valeur août 2008)
Septembre 2007	428,0	(valeur août 2007)

Variation

+ 3,43 %



INDEX TRAVAUX PUBLICS

Valeur des index travaux publics nationaux
pour le mois de septembre 2008

(Base 100 : janvier 1974)

DÉFINITION	CODE	VALEUR
Index général tous travaux	TP 01	635,6
Ouvrages d'art en site terrestre, fluvial ou maritime et fondations spéciales	TP 02	635,5
Terrassements généraux.....	TP 03	638,7
Sondages et forages	TP 04	597,7
Travaux en souterrains traditionnels (1)	TP 05a	123,5
Travaux en souterrains en tunnelier (1).....	TP 05b	123,4
Dragages fluviaux.....	TP 06	568,5
Routes et aérodromes avec fournitures	TP 08	687,0
Routes et aérodromes sans fournitures	TP 08 bis	653,1
Travaux d'enrobés.....	TP 09	845,3
Travaux d'enrobés (fabrication et mise en œuvre sans fournitures).....	TP 09 bis	645,6
Travaux d'entretien des voiries et aérodromes.....	TP 09 ter	167,1
Canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fourniture tuyaux (2).....	TP 10a	122,4
Canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau sans fourniture tuyaux.....	TP 10 bis	663,8
Canalisations grande distance et irrigation avec fourniture de tuyaux (3)....	TP 11	143,5
Réseaux d'électrification.....	TP 12	543,7
Charpentes et ouvrages d'art métalliques	TP 13	563,5
Travaux immergés par scaphandriers.....	TP 14	128,1

(1) L'index TP 05 a été décomposé en 2 index (TP 05 a « les travaux traditionnels » et TP 05 b « les travaux au tunnelier »).

(2) L'index TP 10 a remplace les index TP 10-1, TP 10-3, TP 10-4, TP 10-5.

(3) L'index TP 11 remplace les index TP 11-1, TP 11-2, TP 11-4 et TP 11-5.

LES INDEX DES TRAVAUX PUBLICS

ÉVOLUTION DE L'INDEX TP 01

Evolution mensuelle :

Septembre 2008 635,6
Août 2008 637,1

Variation

- 0,24 %

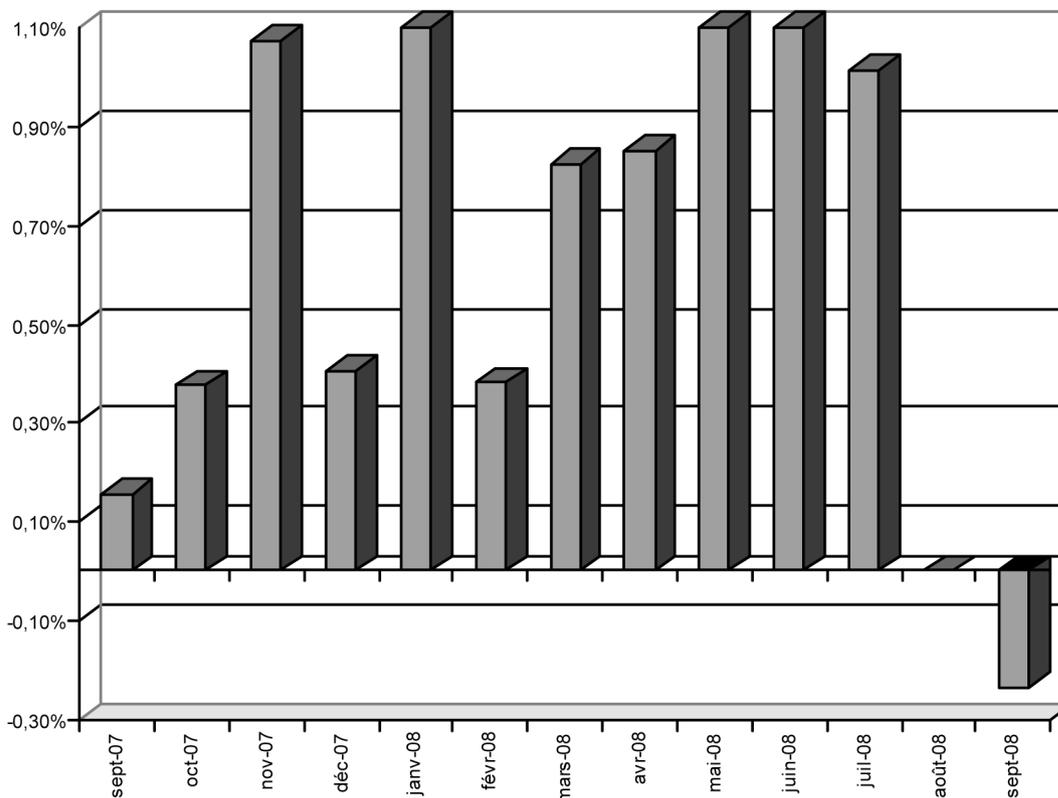
Evolution annuelle :

Septembre 2008 635,6
Septembre 2007 585,0

Variation

+ 8,65 %

■ Evolution de l'index TP01



INDEX ESPACES VERTS

Application de la circulaire du 29 février 2008
(NOR : DEVK0807576C)
relative à la création des index EV

(Base 100 : janvier 2008)

DÉFINITION	CODE	VALEUR
Travaux de végétalisation	EV 1	106,2
Application de produits phytosanitaires	EV 2	103
Travaux de création d'espaces verts	EV 3	102,5
Travaux d'entretien d'espaces verts	EV 4	103,5

FRAIS DIVERS

Dates	Valeur
Septembre 2007	105,8
Octobre 2007	107,0
Novembre 2007	107,0
Décembre 2007	107,4
Janvier 2008	107,2
Février 2008	107,3
Mars 2008	107,8
Avril 2008	108,5
Mai 2008	108,5
Juin 2008	108,2
Juillet 2008	109,4
Août 2008	109,4
Septembre 2008	108,8

INDICE TRANSPORTS ROUTIERS « TR »

(Base 100 : janvier 1988)

(Cf. circulaire du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie du 5 octobre 1987, JO du 24 octobre 1987, et décret n° 88-638 du 6 mai 1988 abrogeant la tarification routière obligatoire [TRO], à compter du 1^{er} janvier 1988)

Dates	Valeur
Septembre 2007	170,0
Octobre 2007	171,2
Novembre 2007	173,4
Décembre 2007	174,1
Janvier 2008	174,5
Février 2008	173,9
Mars 2008	175,7
Avril 2008	176,9
Mai 2008	179,2
Juin 2008	181,7
Juillet 2008	182,1
Août 2008	180,1
Septembre 2008	179,4

**TRAVAUX D'ESPACES VERTS,
D'AIRES DE SPORTS ET DE LOISIRS**

(Cf. circulaire n° 81-46 du 11 mai 1981)

FG (fournitures de graines)

Dates	Valeur
Août 2007	110,3
Septembre 2007	110,3
Octobre 2007	105,2
Novembre 2007	105,2
Décembre 2007	105,2
Janvier 2008	107,0
Février 2008	107,0
Mars 2008	107,0
Avril 2008	114,5
Mai 2008	114,5
Juin 2008	114,5
Juillet 2008	121,6
Août 2008	121,6
Septembre 2008	121,6

FP (fournitures de plantes)

Dates	Valeur
De septembre 1991 à août 1992	202,9
De septembre 1992 à août 1993	212,6
De septembre 1993 à août 1994	217,0
De septembre 1994 à août 1995	214,5
De septembre 1995 à août 1996	213,6
De septembre 1996 à août 1997	215,0
De septembre 1997 à août 1998	220,3
De septembre 1998 à août 1999	245,1
De septembre 1999 à août 2000	266,0
De septembre 2000 à août 2001	275,1
De septembre 2001 à août 2002	291,3
De septembre 2002 à août 2003	304,9
De septembre 2003 à août 2004	328,6
De septembre 2004 à août 2005	355,1
De septembre 2005 à août 2006	381,9
De septembre 2006 à août 2007	340,6
De septembre 2007 à août 2008	340,6

FV (fournitures de végétaux)

Dates	Valeur
De septembre 2007 à août 2008	100,0
De septembre 2008 à août 2009	100,3

INDEX INGÉNIERIE

Par communiqué publié au *BOCCRF* du 15 juin 2004, il a été annoncé la fin du calcul et de la publication des cinq indices « produits et services divers » (PSD). Des combinaisons adéquates d'indices INSEE remplacent chaque PSD.

L'index ingénierie est calculé suivant les indices et pondérations suivants :

– l'indice SYNTEC pour une part de 70 %.

Le PSD D (30 % de l'index ingénierie) est remplacé par :

– l'indice ICC pour une part de 3 % ;

– l'indice TCH pour une part de 14,1 % ;

– l'indice EBIQ pour une part de 12,9 %.

Dates	Valeur
Septembre 2007	754,5
Octobre 2007	757,5
Novembre 2007	760,2
Décembre 2007	762,3
Janvier 2008	764,7
Février 2008	766,5
Mars 2008	769,4
Avril 2008	775,4
Mai 2008	779,0
Juin 2008	781,3
Juillet 2008	785,5
Août 2008	785,8
Septembre 2008	785,9

INDEX PRODUITS DE MARQUAGE ROUTIER

(Application de la circulaire n° 99-09 du 4 février 1999 relative au remplacement de l'indice PM [produits de marquage] par l'index PMR [produits de marquage routier])

PMR (produits de marquage routier)

(Base 100 : novembre 1998)

Dates	Valeur
Août 2007	144,6
Septembre 2007	144,6
Octobre 2007	144,6
Novembre 2007	143,8
Décembre 2007	143,8
Janvier 2008	143,8
Février 2008	143,1
Mars 2008	143,1
Avril 2008	143,1
Mai 2008	148,2
Juin 2008	148,2
Juillet 2008	148,2
Août 2008	151,6
Septembre 2008	151,6